



Acte trentenaire 974

Par **Brigittebordo**, le **17/12/2020** à **15:10**

Bonjour ma mère est en plein litige avec une autre famille concernant un terrain .

Il se trouve que la partie adverse possède un acte trentenaire et que ma mère possède quant à elle un acte de propriété qui lui vient de feu son grand père .

Pensez-vous que l'acte trentenaire peut l'emporter sur l'acte de propriété tout en sachant qu'elle n'a pas occupé le terrain .

Par **youris**, le **17/12/2020** à **15:18**

bonjour,

le possesseur d'un bien immobilier peut en devenir propriétaire par la prescription acquisitive.

mais la possession doit satisfaire certaines conditions.

voir ce lien :

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/action-usucapion-reconnaissance-propriete-immobiliere-17070.htm>

salutations